



Conseil économique et social

Distr. générale
23 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-cinquième session

4-7 mars 2014

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises à la Commission pour examen
et décision : méthodes de travail de la Commission
de statistique**

Rapport du Bureau sur les méthodes de travail de la Commission de statistique

Note du Secrétaire général

Comme suite à la décision 2013/235 du Conseil économique et social, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique le rapport du Bureau sur l'examen des méthodes de travail de la Commission. Pour établir ce rapport, le Bureau a mené des consultations générales et s'est inspiré d'initiatives et de travaux menés ailleurs, comme la réforme du Conseil économique et social et l'étude réalisée par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à l'issue de la quarante-quatrième session de la Commission. Les propositions de modifications des méthodes de travail de la Commission figurent au paragraphe 39 du présent document. La Commission est invitée à formuler des observations sur le rapport et à décider des changements à apporter à ses méthodes de travail.

* E/CN.3/2014/1.



Rapport du Bureau sur les méthodes de travail de la Commission de statistique

I. Mandat et examen des méthodes de travail

1. À sa quarante-quatrième session, tenue du 26 février au 1^{er} mars 2013, la Commission de statistique a adopté l'ordre du jour provisoire de sa quarante-cinquième session, prévue pour mars 2014, qui prévoit, entre autres, l'examen d'un rapport du Bureau sur les méthodes de travail de la Commission. Cette décision est conforme à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a prié les organes subsidiaires du Conseil économique et social d'examiner la résolution compte tenu de leur programme de travail, afin d'étudier les ajustements ou les modifications qu'il serait nécessaire d'apporter à leurs méthodes de travail, à l'établissement de leurs rapports et au calendrier de leurs sessions. L'actuel examen des méthodes de travail réalisé par le Bureau est le premier depuis celui effectué en 2004-2005 (voir E/CN.3/2005/2), comme suite à la demande formulée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2003/6.

2. En octobre 2013, le Bureau a décidé de prendre en compte les trois éléments ci-après pour établir le présent rapport :

- a) Un processus mondial de consultation;
- b) Une enquête réalisée par le Secrétaire de la Commission après sa quarante-troisième session;
- c) Les conséquences éventuelles du processus de réforme du Conseil économique et social.

3. Le 6 novembre 2013, le Président de la Commission de statistique a adressé à tous les offices nationaux de la statistique et aux services statistiques des organismes internationaux une lettre les invitant à présenter leurs observations sur l'amélioration des méthodes de travail de la Commission. Quarante-neuf réponses ont été reçues des États Membres. Deux réponses ont été reçues d'organismes internationaux. Les questions d'orientation posées dans la consultation mondiale figurent à l'annexe II.

4. Le Bureau a également reçu et examiné une synthèse des réponses reçues de 27 représentants (de 25 pays) à une enquête réalisée par le Secrétariat de la Commission après sa quarante-troisième session¹. Le formulaire de l'enquête est joint à l'annexe III, pour référence.

5. En outre, le Secrétariat a exposé au Bureau les effets éventuels de la réforme du Conseil économique et social sur les méthodes de travail des commissions techniques et sur les actuelles méthodes de travail d'autres organes des Nations Unies. Le secrétaire a également présenté des suggestions, fondées sur les méthodes de travail d'un certain nombre d'autres organes intergouvernementaux du système des Nations Unies.

6. Le Bureau a examiné tous ces renseignements et a établi le présent rapport, avec l'assistance du Secrétariat. Le mandat de la Commission de statistique est présenté à l'annexe I, à toutes fins utiles.

¹ Dix-sept délégations ont répondu à la fois à l'enquête menée par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et à la consultation mondiale réalisée par le Bureau.

II. Méthodes de travail actuelles de la Commission de statistique

7. Suite au dernier examen des méthodes de travail de la Commission de statistique, réalisé à sa trente-sixième session, les nouvelles approches ont entraîné des modifications concrètes. Un certain nombre de changements supplémentaires ont été introduits depuis, dont en particulier PaperSmart, portail de la Plateforme intégrée d'écopublication dématérialisée, à la quarante-quatrième session, en février-mars 2013.

8. On trouvera ci-après une synthèse des modifications les plus notables introduites depuis 2005 :

a) *Ordre du jour.* L'ordre du jour de la session établit une nette distinction entre les questions soumises pour examen et décision et celles présentées pour information. Ceci permet de procéder à des débats plus approfondis sur les questions qui doivent faire l'objet d'une décision ou d'orientations de la Commission. Dans le même temps, la Commission a pu contrôler les progrès dans un large éventail de domaines décrits dans les rapports présentés pour information;

b) *Documentation.* Les rapports sont plus rationnels, mettent l'accent sur les éléments nouveaux les plus essentiels de la question considérée et énoncent les mesures spécifiques qu'il est proposé à la Commission de statistique de prendre. Les documents ont été soumis et traduits dans les six langues officielles dans les délais prescrits au cours de toutes les sessions récentes. L'affichage des documents de session sur le site Web de la Commission permet d'accéder facilement à la documentation; de la sorte, les participants peuvent se familiariser avec la documentation bien avant la session. Depuis la dernière session, les documents sont pour la plus grande part distribués grâce au portail « PaperSmart », créé et tenu à jour par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, qui dispense un appui technique et procédural à la Commission et sur le site Web de la Commission, tenu à jour par la Division de statistique, en sa qualité de secrétariat technique. Dans le cadre de l'enquête organisée par le Secrétaire de la Commission, il a été demandé aux représentants d'évaluer la qualité linguistique des documents et de l'interprétation. La plupart des personnes interrogées l'ont jugée excellente ou bonne. L'initiative PaperSmart a bénéficié d'un appui manifeste². Les rares suggestions d'améliorations présentées seront examinées par le secrétariat lors des préparatifs de la quarante-cinquième session. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences présentera un nouvel exposé technique pour aider les délégations à mieux comprendre comment l'initiative PaperSmart peut contribuer aux travaux de la Commission;

c) *Gestion du temps imparti.* La présentation orale des points de l'ordre du jour restera extrêmement brève, portera uniquement sur les renseignements supplémentaires recueillis depuis la présentation de la documentation et fera ressortir les questions essentielles devant faire l'objet d'une décision. Quant aux

² Il a également été demandé aux personnes interrogées comment elles accédaient aux documents pendant la session. Elles ont répondu comme suit : accès électronique (documents téléchargés avant la session) : 74 %; accès électronique par le site Web de la Commission (59 %); documents papier imprimés avant la session et apportés sur place (59 %); accès électronique grâce au portail PaperSmart (48 %); impression à la demande dans la salle de conférences (7 %).

questions soumises pour information, elles ne font pas l'objet d'une présentation. Toutefois, la gestion des délais demeure une préoccupation, bien que le Bureau, en coopération avec le secrétariat, planifie soigneusement l'affectation du temps consacré à l'examen des points de l'ordre du jour (voir sect. IV.B ci-après);

d) *Établissement du rapport de la Commission sur les travaux de sa session.* Le rapport sur les travaux de la session est orienté vers l'action. Le Directeur de la Division de statistique fait la synthèse des décisions essentielles après les débats portant sur chaque point de l'ordre du jour, ce qui contribue à la bonne adoption du rapport lors de la dernière séance de la session, le vendredi matin. Pendant cette séance, la Commission de statistique examine la partie du rapport relative à la procédure, rédigée par le Secrétaire de la Commission (voir par exemple [E/CN.3/2013/L.3](#)) et un document officieux contenant le projet de texte des décisions de la Commission, établi par le Rapporteur. Après la session, le Rapporteur établit le texte définitif du rapport de la Commission sur ses travaux, avec l'aide du Secrétaire;

e) *Participation à la session.* La plupart des délégations seront représentées à la Commission de statistique par leur statisticien en chef. Le nombre des participants a nettement augmenté ces dernières années, pour s'établir à 135 États Membres et 47 organisations internationales à la session de 2013. La présence et la participation active d'un nombre élevé d'États Membres en qualité d'observateurs favorisent les rapports avec les membres de la Commission et renforcent le caractère mondial des décisions adoptées pendant la session. La participation et le rôle actif des pays en développement constituent un fait nouveau notable et remarquable. Pour promouvoir une participation efficace, la Division de statistique organise un exposé à l'intention des nouveaux participants chaque année, la veille du début de la session.

9. Dans l'ensemble, les personnes qui ont répondu à l'enquête et à la consultation mondiale se sont déclarées satisfaites des travaux de la Commission de statistique et des méthodes de travail précitées, ainsi que de l'appui que le secrétariat technique fournit à la Commission.

III. Réforme du Conseil économique et social

10. Les longues consultations sur le renforcement du Conseil économique et social ont débouché, en septembre 2013, sur l'adoption de la résolution [68/1](#) de l'Assemblée générale. Dans cette résolution, l'Assemblée a demandé que le Conseil et ses organes subsidiaires coopèrent davantage, pour tirer pleinement parti de leurs travaux respectifs. Certaines des dispositions de cette résolution ont des incidences sur les travaux des organes subsidiaires, tels que la Commission de statistique.

11. Dans sa résolution [68/1](#), l'Assemblée générale dispose que le Conseil économique et social doit orienter les activités du système des Nations Unies en adoptant un thème annuel. Pour 2014, année de transition, le Conseil a décidé que l'examen ministériel annuel porterait sur le thème : « Régler les problèmes existants et nouveaux afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et de préserver à l'avenir les acquis du développement ». À compter de 2015, ce thème sera choisi en fonction des apports des organes subsidiaires et des États Membres. Le Président du Conseil économique et social recherchera en temps voulu des apports concernant le choix du thème de 2015.

12. Il a été décidé que le Conseil économique et social tiendrait chaque année un nouveau débat sur l'intégration, pour regrouper toutes les contributions des États Membres, des organes subsidiaires du Conseil, des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes et pour favoriser une meilleure intégration des trois composantes du développement durable (économique, social et environnemental). Le débat sur l'intégration permettra de regrouper les messages essentiels du système du Conseil sur un thème étroitement lié à un aspect du principal thème annuel. Le débat sur l'intégration offrira aux organes subsidiaires l'occasion de présenter au Conseil des recommandations orientées vers l'action, afin qu'il y donne suite à sa session de juillet. Le débat sur l'intégration de 2014 portera sur le thème de l'urbanisation durable et se tiendra pendant trois jours, début mai.

13. La Commission de statistique est invitée à contribuer à ces thèmes compte tenu de son mandat. En 2014, cette contribution sera transmise par le Président ou le Bureau. En 2015, la contribution pourrait être présentée sous une forme plus officielle, par exemple dans le cadre du rapport de la Commission au Conseil économique et social.

IV. Examen des méthodes de travail

A. Rationalisation de l'ordre du jour

14. S'il s'est révélé utile d'établir une distinction entre les questions pour examen et les questions pour information, il est de plus difficile à gérer le long ordre du jour des sessions. Le temps disponible pour les débats de fond est fonction de la durée de la session officielle, ce qui limite le nombre de questions qui peuvent être abordées pendant une session.

15. L'ordre du jour lui-même doit respecter certains critères. D'une part, la Commission de statistique doit conserver sa fonction « parlementaire classique », c'est-à-dire qu'elle doit préserver son rôle de contrôle et d'initiative en matière de statistiques officielles, effectuer des examens des programmes, avaliser des normes et des recommandations statistiques, promouvoir le renforcement des capacités et coordonner les activités statistiques internationales. Dans le même temps, elle doit de plus en plus aborder des problèmes nouveaux en matière de statistique. Les mesures prises suite à des décisions et les demandes formulées par le Conseil économique et social et les conférences des Nations Unies et celles relatives au programme de développement pour l'après-2015 imposent à la Commission d'examiner des données et des méthodes statistiques et de dispenser des orientations. De ce fait, elle doit rationaliser et restructurer son ordre du jour, de manière à s'acquitter dûment de ses fonctions et à répondre aux nouvelles demandes de statistiques officielles.

Ordre du jour provisoire et programme de travail pluriannuel

16. À chaque session, la Commission de statistique adopte l'ordre du jour provisoire de sa prochaine session et prie le Bureau de le rationaliser et d'y mettre la dernière main (voir chap. V du rapport annuel de la Commission). Le Bureau réalise cette tâche au cours du quatrième trimestre et l'ordre du jour provisoire annoté ainsi établi pour la session à venir de la Commission est affiché fin novembre sur le site Web de la Commission.

17. Le programme de travail pluriannuel sert depuis de nombreuses années de base essentielle à l'établissement du projet d'ordre du jour provisoire de la prochaine session. Ce mécanisme de planification permet de suivre les domaines des statistiques officielles qu'il convient d'examiner, d'évaluer les progrès et d'obtenir des orientations de la Commission de statistique en temps voulu et de manière systématique. Toutefois, le programme pluriannuel ne peut ni prévoir les questions nouvelles ni refléter les nouvelles demandes fondées sur des politiques. En outre, il ne permet pas de présenter des questions transversales et d'importance primordiale de manière à renforcer la cohérence des programmes régionaux et mondiaux dans les domaines économique, social et environnemental, bien que l'examen annuel du programme remplisse cette fonction, depuis son introduction en 2003³. Le programme de travail pluriannuel a été ou pourrait être amélioré en regroupant l'examen de certaines questions au titre du même point de l'ordre du jour.

Questions nouvelles

18. Certaines personnes interrogées lors de la consultation mondiale ont indiqué qu'il convenait de faire preuve de prudence, les séances plénières n'étant peut-être pas la meilleure instance où débattre des problèmes nouveaux, et que des manifestations parallèles étaient préférables. En revanche, une majorité des personnes interrogées s'est prononcée en faveur de l'inscription systématique d'une question sur les problèmes nouveaux à l'ordre du jour de la Commission de statistique. Il a été proposé que le Bureau tienne éventuellement avec les délégations, au début du quatrième trimestre, des consultations sur les questions qui pourraient être examinées au titre de ce point de l'ordre du jour, ce qui permettrait de renforcer les communications entre le Bureau et les délégations et fasse son choix. Il a été également suggéré que le Bureau, en sa qualité d'honnête médiateur, établisse la documentation nécessaire à l'examen d'un tel point de l'ordre du jour.

Rapprocher les travaux de la Commission de statistique des débats essentiels sur les politiques mondiales

19. La majorité des personnes interrogées lors de la consultation mondiale sont convenues que les travaux de la Commission de statistique devraient mieux correspondre aux débats de politique générale sur les plans mondial, régional et national, bien qu'un certain nombre d'entre elles se soient déclarées préoccupées par le fait que les débats deviennent politiques plutôt que techniques; en tout état de cause, cette harmonisation ne devrait pas alourdir l'ordre du jour de la Commission.

20. Il a été suggéré qu'au fil de l'année le Bureau, avec l'assistance du secrétariat, joue un rôle plus actif en suivant les débats de politique générale. À l'occasion du processus de rationalisation de l'ordre du jour en septembre, le Bureau pourrait adapter l'ordre du jour provisoire, pour que la Commission puisse examiner les nouveaux problèmes d'ordre politique survenus entre mars et septembre.

³ Les questions ci-après ont été examinées : statistiques des services (2003), statistiques sociales (2004), statistiques de l'énergie (2005), statistiques industrielles (2006), statistiques de l'éducation (2007), statistiques de l'emploi (2008), changements climatiques et statistiques officielles (2009), cadres nationaux d'assurance de la qualité (2010), statistiques ventilées par sexe (2011), recensements de la population et des logements (2012), élaboration d'un cadre statistico-spatial dans les systèmes statistiques nationaux (2013).

21. Il convient de noter que la question intitulée « Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social » est systématiquement inscrite à l'ordre du jour de la Commission de statistique. L'examen par la Commission des deux grands thèmes retenus par le Conseil économique et social (voir par. 13 ci-dessus) pourrait être entrepris au titre de ce point de l'ordre du jour à partir de 2015. Le Bureau pourrait introduire ce point de l'ordre du jour.

Fournir des conseils sur la formulation des cibles et indicateurs des nouveaux cadres de développement

22. Si les personnes interrogées au cours de la consultation ont été conscientes du rôle crucial que pourraient jouer les statisticiens en chef en fournissant des conseils relatifs à la formulation de cibles et d'indicateurs à prendre en compte lors des débats sur les nouveaux cadres de développement, nombre d'entre elles n'ont pas considéré qu'il s'agissait là d'un résultat essentiel des délibérations de la Commission. À leur avis, un organe consultatif, composé de statisticiens en chef, qui aurait pour mandat de fournir ces conseils techniques, pourrait s'acquitter efficacement de cette tâche. C'est ce que fait actuellement le groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut, qui collabore avec le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable.

23. Pour que les travaux de la Commission de statistique concernent davantage les débats de politique générale, il a été demandé à l'occasion de la consultation mondiale si une partie de l'ordre du jour de la Commission au cours des prochaines années devrait être consacrée à l'examen des incidences statistiques des cadres de développement et des indicateurs relatifs au programme pour l'après-2015. La majorité des personnes interrogées s'est déclarée favorable à une telle approche et a suggéré que le Bureau devrait arrêter la liste des questions prioritaires, après consultation avec la communauté statistique mondiale. Ceci pourrait être réalisé à l'occasion du processus de consultation sur les questions nouvelles.

Rapports sur le développement des statistiques régionales

24. Depuis les six dernières sessions, l'ordre du jour comprend systématiquement une question sur le développement des statistiques régionales. Une exposition sur ce thème est généralement organisée pendant la session. Les suggestions ci-après ont été présentées quant au rapport sur les activités statistiques régionales : le rapport devrait être axé sur les pratiques optimales dans la région, ce dont pourraient bénéficier d'autres régions; il devrait recenser les principales lacunes dans la région, ce qui permettrait d'identifier les besoins de renforcement des capacités et fournirait à d'éventuels donateurs des orientations quant à l'affectation des activités directes d'assistance technique; il pourrait également suivre un modèle de présentation. Les vues ont divergé quant au fait de savoir si les rapports régionaux devraient être présentés pour examen ou uniquement pour information. L'actuelle rotation entre les régions a été généralement avalisée, mais il a été également suggéré que toutes les régions présentent des documents pour information à chaque session.

B. Accorder la priorité à la prise de décisions et améliorer l'efficacité des travaux

25. La Commission de statistique est la plus haute instance de prise de décisions en matière d'activités statistiques internationales, notamment en ce qui concerne l'établissement de normes statistiques, l'élaboration de notions et de méthodes et leur application sur les plans national et international. Dans cet objectif, le partage des données d'expérience, des réalisations et des activités nationales a toujours constitué un élément important des travaux de la Commission; il convient de se féliciter de la participation accrue et du rôle actif des représentants au cours des récentes sessions. Toutefois, l'augmentation du nombre des interventions sur des questions faisant l'objet d'un examen a fait apparaître la nécessité de réexaminer la forme et la pratique actuelles en matière de partage de l'information⁴.

Gestion plus efficace du temps

26. Lors du dernier examen des méthodes de travail réalisé en 2004-2005, de nombreuses délégations ont souligné la nécessité de mieux gérer le temps disponible. Bien que la présentation brève et ciblée des points de l'ordre du jour⁵ et l'établissement d'une distinction entre les questions pour examen et les questions pour information aient nettement contribué à une meilleure gestion du temps depuis 2004, le problème d'une bonne gestion du temps demeure une préoccupation importante en 2013.

27. Les solutions ci-après ont été portées à l'attention du Bureau :

- Réduire le nombre des points de l'ordre du jour et mieux établir les priorités;
- Réduire la fréquence à laquelle certaines questions récurrentes sont inscrites à l'ordre du jour;
- Inviter tous les auteurs à présenter des documents concis;
- Prier les auteurs de documents présentés pour examen de faire ressortir nettement les questions à examiner;
- Prier le Président de la Commission de statistique de veiller à ce que les interventions des délégations traitent des questions pour examen;
- Réduire au minimum les interventions relatives aux questions pour information ou ne pas les autoriser;
- Inviter les délégations à présenter des déclarations écrites au titre de chaque point de l'ordre du jour à l'avance ou pendant la session. Ces déclarations seraient publiées sur le site Web de la Commission de statistique et sur le portail PaperSmart. Le partage d'exposés écrits sur les données d'expérience d'un pays ou d'une organisation serait extrêmement utile et pourrait améliorer les activités de suivi concernant de nombreux points de l'ordre du jour. La description des réalisations d'un pays donné ne devrait pas être autorisée durant les interventions orales;

⁴ Cent quatre-vingt-seize interventions ont été recensées en 2008. En 2013, cinq ans plus tard, on a dénombré 280 interventions, portant sur un nombre moindre de points de l'ordre du jour.

⁵ Les questions pour information ne font pas l'objet d'une présentation.

- Fixer et appliquer strictement des critères concernant la longueur maximale des interventions et, dans le même ordre d'idées, établir une liste préalable des orateurs au titre de chaque point de l'ordre du jour, de manière que le Président et le secrétariat répartissent mieux le temps disponible pour les interventions.

28. Il convient de souligner à cet égard que toute mesure suggérée vise à permettre à la Commission de statistique de tirer le meilleur parti possible du temps dont elle dispose, de faire en sorte que les débats soient axés sur la question à l'examen et que les délégations désireuses de participer à des débats visant à aboutir à une décision puissent le faire dans les délais impartis.

Renforcer les relations entre la session proprement dite et les manifestations parallèles de la Division de statistique

29. Une large majorité des personnes interrogées s'est prononcée en faveur du renforcement des relations entre les sessions de la Commission de statistique, le forum de haut niveau sur les statistiques officielles du lundi, le séminaire du vendredi sur les questions nouvelles ainsi que d'autres manifestations parallèles. Les dispositions ci-après ont été proposées : a) les présidents de ces deux instances pourraient exposer oralement les principales conclusions et recommandations à la Commission de statistique; b) des comptes rendus des travaux des instances pourraient être distribués aux représentants; c) le Bureau pourrait examiner les suggestions formulées lors de diverses manifestations parallèles en dehors de la session proprement dite.

30. Si de nombreuses personnes interrogées ont estimé qu'il serait extrêmement avantageux de renforcer les relations entre la session proprement dite et les manifestations parallèles, d'autres ont soutenu que les liens existants étaient suffisants et qu'il fallait préserver le caractère informel des manifestations parallèles, qui permettait d'examiner des questions nouvelles encore trop vagues pour être inscrites à l'ordre du jour de la session. De plus, de nombreux statisticiens en chef ne pouvaient pas participer au séminaire du vendredi, faute de temps.

Autres modalités d'organisation de la session

31. Une majorité des personnes interrogées s'est prononcée en faveur de nouvelles modalités, telles que des débats parallèles ou des débats en groupe, essentiellement parce que cela permettrait d'employer le temps avec plus d'efficacité et de se concentrer sur les questions qui présentent le plus d'intérêt pour leur délégation. Toutefois, nombre de ceux qui se sont prononcés en faveur de nouvelles modalités l'ont fait avec hésitation et ont rappelé la spécificité de la Commission de statistique sous sa forme actuelle et le fait qu'il était important de débattre d'une large gamme de questions au titre d'un même ordre du jour. La tenue de sessions subsidiaires, quelle qu'en soit la forme, nécessiterait d'établir un rapport technique sur le résultat des travaux ainsi accomplis à l'intention de la Commission réunie en séance plénière. Outre les personnes désireuses de maintenir l'organisation actuelle de la session, à savoir tenir des séances plénières, nombre de ceux qui ont suggéré des changements ont évoqué les éventuelles difficultés que ces arrangements poseraient aux petites délégations, dont la nécessité de disposer de services d'interprétation simultanée.

32. Il ressort des conclusions de la consultation mondiale que le renforcement des relations entre la session officielle et les principales manifestations parallèles pourrait permettre d'atteindre certains des objectifs escomptés des nouvelles

modalités d'organisation de la session, notamment de débattre de certaines questions de manière plus approfondie, les conclusions des travaux étant présentées à la Commission réunie en séance plénière.

C. Renforcement du rôle du Bureau

33. Les membres du Bureau de la Commission de statistique sont le Président, les trois vice-présidents et le Rapporteur. Ils sont élus pour une durée d'un an, étant entendu que leur mandat peut être reconduit pour une deuxième année s'ils sont disponibles. Les candidatures sont présentées par des membres de la Commission. La Commission élit généralement un membre du Bureau parmi les représentants de chacun des groupes régionaux⁶. Les élections se tiennent au début de la session et se font, dans la pratique, par acclamation.

Renforcement du rôle du Bureau entre les sessions

34. La majorité des personnes interrogées s'est prononcée en faveur du renforcement du rôle du Bureau entre les sessions. Ce rôle renforcé pourrait notamment porter sur les domaines ci-après : suite donnée aux décisions de la Commission; participation plus active à l'établissement de l'ordre du jour (voir par. 18, 20, 21 et 23); évaluation préalable de la documentation établie pour les futures sessions. Il a également été suggéré que les membres du Bureau jouent un rôle plus actif et visible pendant la session, par exemple en présentant les points de l'ordre du jour. L'organisation de téléconférences régulières serait, pour le Bureau, la meilleure manière de fonctionner entre les sessions.

35. Les personnes interrogées sont généralement convenues qu'il fallait améliorer les communications entre la Commission de statistique, les organes intergouvernementaux de l'ONU et « la sphère politique », tout particulièrement pour ce qui est de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Il a également été indiqué que le Bureau, conjointement avec le secrétariat, pourrait représenter la Commission au processus d'élaboration des politiques du système des Nations Unies; pour ce faire, le Bureau de la Commission pourrait être invité à participer aux séances du Conseil économique et social ou de son bureau. Quelques personnes interrogées ont toutefois insisté sur la nécessité de maintenir l'interactivité de ce dialogue et d'éviter une documentation ou une bureaucratisation excessives, tandis que d'autres ont souligné qu'il fallait que le Bureau fasse rapport sur de telles relations à la Commission. Il a également été suggéré que le Bureau de la Commission cherche à entretenir un dialogue plus actif avec les bureaux des comités statistiques régionaux.

Taille et composition du Bureau

36. Très peu de personnes interrogées au cours du processus de consultation mondiale se sont prononcées en faveur de la modification de la taille ou de la composition du Bureau. Les communications sont plus faciles au sein d'un groupe relativement restreint, ce qui est actuellement le cas. On a également fait valoir que,

⁶ Les groupes régionaux sont les suivants : États d'Afrique, États d'Amérique latine et des Caraïbes, États d'Asie et du Pacifique, États d'Europe occidentale et autres États et États d'Europe orientale.

si le besoin de davantage de personnes se faisait sentir pour une tâche nouvelle ou plus vaste, le Bureau pouvait toujours solliciter l'assistance de l'un quelconque des membres de la Commission. Deux personnes interrogées ont suggéré que des observateurs d'organisations internationales pourraient devenir membres du Bureau. Une personne interrogée a suggéré d'examiner s'il serait possible de mieux équilibrer la composition du Bureau, non seulement entre groupes régionaux mais aussi entre pays développés et pays en développement.

37. Quelques délégations ont également demandé de renforcer la transparence des activités du Bureau entre les sessions. L'absence de communication émanant du Bureau entre les sessions a été évoquée.

D. Autres considérations

38. La Commission de statistique envisagera peut-être d'institutionnaliser le processus d'examen tous les deux ans ou moins fréquemment. Cela lui offrirait l'occasion régulière de suivre et d'évaluer ses pratiques dans un esprit critique et d'améliorer son efficacité en permanence. Les examens réguliers et la revitalisation des méthodes de travail sont la norme dans d'autres organes intergouvernementaux.

V. Principales recommandations

39. La Commission de statistique est invitée à débattre des recommandations ci-après, présentées par le Bureau :

a) Préserver la distinction entre les questions soumises pour décision et celles soumises pour information, tout en axant davantage les débats sur les points devant faire l'objet d'une décision, et prier le Président d'orienter les débats compte tenu des décisions à prendre;

b) Inscrire systématiquement à l'ordre du jour de la Commission un point intitulé « Nouvelles questions », dont le Bureau déterminera le thème au cours du quatrième trimestre, après consultation avec les instituts statistiques nationaux;

c) Inscrire systématiquement à l'ordre du jour de la Commission de statistique une question relative aux rapports oraux des présidents du séminaire du vendredi et du forum de haut niveau du lundi et aux conclusions et recommandations formulées lors de ces manifestations, pour que la Commission les examine;

d) Prier le Bureau, avec l'assistance du secrétariat, de concevoir le mode formel de contribution de la Commission au thème annuel retenu par le Conseil économique et social;

e) Inviter les délégations à présenter des déclarations écrites au titre de chaque point de l'ordre du jour avant la session et prier le secrétariat de les diffuser sur le portail PaperSmart et sur le site Web de la Commission;

f) Prier le Bureau de jouer un rôle plus actif dans le suivi des débats de politique générale (notamment en ce qui concerne la formulation des cibles et des indicateurs des nouveaux cadres de développement) et d'adapter en conséquence l'ordre du jour provisoire de la session à venir;

g) Renforcer le rôle que le Bureau joue entre les sessions en matière d'établissement de l'ordre du jour et de supervision de la documentation (voir par. 18, 20, 21 et 23), avec l'assistance du secrétariat;

h) Confier aux divers groupes régionaux le soin d'établir à tour de rôle le rapport sur les activités statistiques régionales et prier les auteurs de se concentrer sur les enseignements dans la région et de recenser les principaux besoins de renforcement des capacités dans la région;

i) Institutionnaliser le processus d'examen tous les deux ans ou moins fréquemment.

Annexe I

Note sur le mandat de la Commission de statistique

1. La Commission de statistique a été créée et dotée d'un mandat par le Conseil économique et social, sur la base des recommandations formulées lors de la première session (nucléaire) de la Commission. Le mandat de la Commission, énoncé dans la résolution 1566 (L) du Conseil économique et social datée du 3 mai 1971, réaffirmant sa résolution 8 (I) du 16 février 1946, telle qu'amendée par la résolution 8 (II) du 21 juin 1946, indique que la Commission a pour fonction d'aider le Conseil :

- « a) À favoriser le développement des statistiques sur le plan national et l'amélioration de leur comparabilité;
- b) À coordonner les activités des institutions spécialisées en matière de statistiques;
- c) À développer le Service central de statistique du Secrétariat;
- d) À donner des avis aux divers organes des Nations Unies sur les questions générales relatives à la centralisation, à l'interprétation et à la diffusion des données statistiques;
- e) À favoriser le perfectionnement des statistiques et des méthodes de statistique en général. »

2. Dans sa résolution 1566 (L), le Conseil a souligné l'importance de la fonction de coordination de la Commission et la nécessité d'établir un système intégré de collecte, de traitement et de diffusion de données statistiques internationales; a reconnu l'intérêt porté par la Commission de statistique et la Division de statistique de l'ONU aux questions liées à l'emploi d'ordinateurs au sein du système des Nations Unies; et a prié le Secrétaire général d'entreprendre, en coopération avec les institutions spécialisées, une action concertée pour aider les pays en développement à renforcer leurs systèmes de statistique.

Annexe II

Questions d'orientation en vue de la consultation mondiale

Questions d'orientation sur l'examen des méthodes de travail de la Commission de statistique

A. Rationaliser l'ordre du jour de la session

L'ordre du jour de la session devrait-il être lié plus étroitement aux débats de politique menés sur les plans mondial, régional et national et, dans l'affirmative, comment pourrait-on y parvenir?

Quelles sont vos suggestions quant à la manière dont les nouvelles questions pourraient être mieux prises en compte dans l'ordre du jour de la Commission?

Faudrait-il consacrer des parties de l'ordre du jour de la Commission à un examen de tous les aspects statistiques (méthodes, coordination, renforcement des capacités), par exemple, des 12 objectifs recensés dans le rapport du Groupe de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015^a et à quel thème conviendrait-il d'accorder la priorité?

Comment les délibérations de la Commission peuvent-elles contribuer à associer activement les statisticiens en chef à la fourniture de conseils sur la formulation de cibles et d'indicateurs lors des débats sur les nouveaux cadres de développement?

Comment pourrait-on mieux employer le programme de travail pluriannuel en tant que mécanisme de planification pour les sessions futures?

Quels devraient être, à votre avis, les objectifs, la présentation et la teneur de futurs rapports sur le développement des statistiques régionales?

B. Axer davantage les débats sur la prise de décisions

Pensez-vous qu'il faille renforcer les relations entre la session officielle de la Commission de statistique, le forum de haut niveau sur les statistiques officielles du lundi et le séminaire sur les nouvelles questions du vendredi, ainsi que d'autres manifestations parallèles. Dans l'affirmative, quelles modalités proposez-vous?

Avez-vous des suggestions sur la manière de gérer plus efficacement le temps pendant la session de la Commission?

De quelle manière pourrait-on organiser la session pour que la Commission axe davantage ses travaux sur la prise de décisions (par exemple en affichant les pratiques des pays sur le site Web de la Commission plutôt que de les décrire à l'occasion d'interventions orales pendant la session)?

^a Ces objectifs sont les suivants : pauvreté, égalité des sexes, enseignement de qualité, santé, sécurité alimentaire, eau et assainissement, énergie durable, emploi, moyens d'existence et croissance équitable, ressources naturelles, gouvernance, société pacifique, environnement porteur et financement à long terme.

Êtes-vous en faveur de nouvelles modalités d'organisation de la session de la Commission de statistique (par exemple, sessions parallèles non plénières, débats de groupe informels, etc.).

C. Renforcer le rôle du Bureau

Estimez-vous qu'il faille renforcer le rôle du Bureau entre les sessions? Dans l'affirmative, quelle serait la nature de ce rôle renforcé?

Pensez-vous qu'il faille modifier la composition du Bureau? Dans l'affirmative, quelle devrait en être la composition?

Estimez-vous qu'il faille augmenter le nombre des membres du Bureau? Dans l'affirmative, comment?

Vous semble-t-il nécessaire d'améliorer les communications et d'établir des relations plus étroites entre la Commission ou son bureau et le Conseil économique et social, d'autres commissions techniques et les organes intergouvernementaux et quelles sont vos propositions concernant l'organisation de ce dialogue?

Annexe III

Enquête auprès des participants à la quarante-troisième session de la Commission de statistique

Quarante-quatrième session de la Commission de statistique

[New York, 26 février-1^{er} mars 2013]

Enquête auprès des participants

Délégation (nom du pays) :

Nom de la personne qui a rempli le questionnaire :

Courriel :

Numéro de téléphone :

0. Quelle langue avez-vous employée pendant la session de la Commission?

	Anglais	Arabe	Chinois	Espagnol	Français	Russe
Pour lire la documentation	<input type="checkbox"/>					
Pour écouter les interventions	<input type="checkbox"/>					
Pour faire des interventions	<input type="checkbox"/>					

Observations complémentaires :

1. Veuillez évaluer les services de gestion des conférences fournis par le Secrétariat pour préparer la session et durant la session :

- Excellents
- Bons
- Satisfaisants
- Médiocres
- Sans objet

Veuillez donner des précisions sur des expériences concrètes :

2. La modalit  PaperSmart a  t  introduite cette ann e pendant la session de la Commission de statistique. Veuillez  valuer cette m thode, en g n ral :

- Excellente
- Bonne
- Satisfaisante
- M diocre
- Sans objet

Veuillez pr ciser :

3. Comment avez-vous eu acc s   la documentation pendant la session (cocher toutes les m thodes utilis es)?

-  lectroniquement, par le portail PaperSmart
-  lectroniquement, par le site Web de la Commission de statistique
-  lectroniquement (t l chargement avant la session)
- Papier, impression sur demande dans la salle de conf rences
- Papier, impression avant la session et documentation apport e sur les lieux

Observations suppl mentaires :

4. Avez-vous eu besoin d' une assistance technique pour utiliser PaperSmart?

- Oui
- Non
- Sans objet

Dans l'affirmative, veuillez pr ciser :

Dans l'affirmative, veuillez  valuer l'assistance fournie par les techniciens PaperSmart ou tout autre membre du Secr tariat :

- Excellente
- Bonne
- Satisfaisante
- M diocre
- Sans objet

5. Les documents que la Commission doit adopter ont été distribués sous forme papier dans la salle de conférences et publiés sur le portail PaperSmart. Veuillez indiquer ce qui suit :

	Avez-vous utilisé la version papier distribuée?		Recommandez-vous de distribuer une version papier du document en question pendant la prochaine session?	
	Oui	Non	Oui	Non
Ordre du jour provisoire annoté (E/CN.3/2013/1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organisation des travaux (E/CN.3/2013/L.1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Partie du rapport ayant trait à la procédure (E/CN.3/2013/L.3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Projet de décision (documents officiels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ordre du jour provisoire de la prochaine session (E/CN.3/2013/L.2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Liste provisoire des participants (E/CN.3/2013/INF/1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6. Veuillez présenter des suggestions quant aux améliorations à apporter au service PaperSmart à la prochaine session :

7. Veuillez évaluer la communication entre le secrétariat technique et votre délégation concernant en particulier la communication par courriel et la diffusion d'informations dans le *Journal des Nations Unies* :

- Excellente
- Bonne
- Satisfaisante
- Médiocre
- Sans objet

Veuillez préciser :

8. Avez-vous utilisé le *Journal des Nations Unies* pendant la session?

- Oui
- Non
- Sans objet

Dans l'affirmative, évaluez la facilité avec laquelle vous avez pu accéder à la version électronique du *Journal*?

- Excellente
- Bonne
- Satisfaisante
- Médiocre

Veillez préciser :

9. Veuillez évaluer la qualité linguistique de l'interprétation :

- Excellente
- Bonne
- Satisfaisante
- Médiocre
- Sans objet

Veillez préciser :

10. Veuillez évaluer la qualité linguistique des documents :

- Excellente
- Bonne
- Satisfaisante
- Médiocre
- Sans objet

Veillez préciser :

11. Veuillez évaluer la fiabilité des micros et des systèmes audio :

- Excellente
- Bonne
- Satisfaisante
- Médiocre
- Sans objet

Veillez préciser :

12. Veuillez ajouter toute observation qui pourrait nous aider à améliorer les services lors de la prochaine session de la Commission de statistique.

Merci d'avoir pris le temps de remplir ce questionnaire!
